

Dépôt :

Francine Closener (LSAP)

Luxembourg, le 3 décembre 2025

PL 8587



Motion

La Chambre des Député-e-s,

- Rappelant que l'État a le devoir de garantir un système d'enseignement public dans lequel chaque élève, indépendamment de son origine ou de sa situation socioéconomique, bénéficie de perspectives de réussite équitables ;
- Considérant que la composition de la population scolaire luxembourgeoise s'est diversifiée de manière croissante ces dernières années et que la pluralité linguistique, culturelle et sociale caractérisant le pays constitue un défi majeur pour le secteur éducatif ;
- Constatant que le *Rapport national sur l'éducation Luxembourg 2024* met en exergue les limites du système éducatif luxembourgeois, dont la nature sélective et stratifiée ne permet pas encore de pallier pleinement les désavantages structurels auxquels sont confrontés certains groupes à risque, notamment les enfants issus de milieux socioéconomiquement défavorisés ainsi que ceux présentant des parcours migratoires spécifiques, les facteurs socioéconomiques jouant un rôle particulièrement déterminant ;
- Saluant, dans ce contexte, les initiatives déjà entreprises par le gouvernement visant à diversifier l'offre éducative afin de refléter la richesse et la variété des aptitudes, des centres d'intérêt et des parcours linguistiques des élèves ;
- Considérant que la possibilité d'offrir, parallèlement à l'alphabétisation en allemand, une alphabétisation en langue française constitue une avancée significative permettant de mieux tenir compte de la diversité des profils linguistiques des élèves et de valoriser les compétences langagières déjà acquises dans leur environnement familial et social, favorisant ainsi une entrée dans l'écrit plus accessible et motivante pour certains apprenants ;
- Constatant avec préoccupation que les syndicats soulignent la pénurie actuelle de personnel qualifié en matière d'accompagnement linguistique, de soutien pédagogique et de différenciation, et craignent que le projet d'alphabétisation ne puisse aggraver cette situation en nécessitant des

ressources humaines supplémentaires dont le système éducatif ne dispose pas encore suffisamment ;

- Constatant que le rapport « Contingent – Évaluation et perspectives pour plus d'équité des chances dans l'enseignement fondamental » publié par l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire relève à la page 18 que les paramètres de base du contingent sont restés inchangés depuis l'introduction du contingent, de sorte que leur importance a relativement diminué au fil du temps et que cette tendance pourrait se renforcer avec la généralisation de l'alphabétisation en français à l'échelle nationale, moment auquel une adaptation plus fondamentale du mécanisme du contingent serait judicieuse ;
- Tenant compte des inquiétudes exprimées par les syndicats et les communes selon lesquelles la mise en œuvre du projet d'alphabétisation pourrait engendrer des difficultés en termes d'espaces et de locaux adaptés dans certains établissements scolaires, dans la mesure où le déploiement de groupes d'alphabétisation distincts nécessitera des salles supplémentaires dont les infrastructures scolaires actuelles ne disposent pas toujours en nombre suffisant ;
- Considérant que les cours d'appui constituent un instrument pédagogique essentiel permettant d'accompagner de manière ciblée les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage spécifiques, en leur offrant un soutien individualisé qui favorise la consolidation des acquis, renforce la confiance en leurs capacités et contribue à prévenir l'accumulation de lacunes susceptibles de compromettre leur parcours scolaire ultérieur ainsi qu'à réduire les inégalités de réussite ;
- Soulignant que le *projet Alpha – zesumme wuessen*, bien qu'il puisse alléger les besoins d'accompagnement pour un certain nombre d'élèves en leur offrant une voie d'alphabétisation mieux adaptée à leur profil linguistique, ne saurait réduire le besoin d'un soutien pédagogique ciblé pour un nombre considérable d'apprenants, dans la mesure où les difficultés scolaires procèdent rarement de la seule question de la langue d'alphabétisation, mais trouvent leur origine dans une multiplicité de facteurs socioéconomiques, culturels et individuels; que par conséquent, toute réduction des ressources allouées aux cours d'appui et à la différenciation serait contreproductive, d'autant plus que le dispositif des cours d'appui demeure d'ores et déjà sous-dimensionné au regard des besoins réels ;

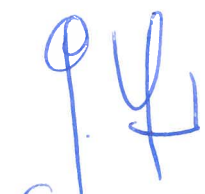
Invite le Gouvernement à

- Garantir qu'un nombre suffisant de personnel dûment qualifié et possédant les compétences pédagogiques requises soit disponible pour assurer la mise en œuvre généralisée du *projet Alpha – zesumme wuessen*, en créant les conditions nécessaires en matière de recrutement, de formation initiale et continue ainsi que d'attractivité de la profession enseignante ;
- Garantir, en étroite collaboration avec les communes et les directions régionales, que la mise en œuvre généralisée du *projet Alpha – zesumme wuessen* ne se traduise pas par une réduction du temps dédié aux cours d'appui mis à disposition des élèves – le cas échéant en envisageant une adaptation du mécanisme du contingent ;

- S'assurer, en soutenant le cas échéant les communes, que chaque établissement dispose d'un nombre adéquat de salles pour répondre aux besoins du projet d'alphabetisation et que chaque enfant puisse être scolarisé dans des espaces pédagogiques appropriés.



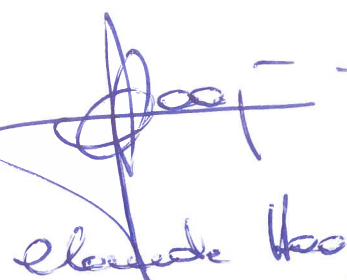
Francine Closerie



Georges Engel



Ben Polidori



Claude Hoj

